

maintenant !

Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 24 juin 2019
Séance du 11 juin 2019

29 Dotation Politique de la Ville - programmation 2019

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, M. MARTIN, Mme BARBETTE, M. AKABLI, Mmes FAZAL, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON
M. CABARET
M. N'DIAYE
M. ATAKAYA
M. LELONG
Mme LEHNER

Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :

Mme CARLIER
M. AKABLI
Mme MOUSSATEN
Mme SAVAS
M. LEMAIRE
Mme LAMBRE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : Mme MEHADJI 1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : MM ABBADI, MONTES, 5
Mme JAJAN, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, maire-adjoint, expose :

L'article 107 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 a transformé la dotation de développement urbain (DDU) en dotation politique de la ville (DPV). Pour autant, les critères d'éligibilité à cette dotation n'ont pas changé, la loi stipule que cette dotation doit contribuer à atteindre les objectifs de la politique de la ville, et donc être destinée en priorité aux habitants des quartiers politique de la ville (QPV), soit les Hauts de Creil en ce qui concerne la commune.

Les actions financées à travers cette dotation devront répondre aux enjeux identifiés par le contrat de ville de l'agglomération creilloise signé le 6 juillet 2015.

Par courrier en date du 6 juin 2019, monsieur le Préfet de l'Oise a informé monsieur le Maire du montant de l'enveloppe allouée à la ville de Creil pour l'exercice 2019, en l'occurrence 1 403 412,30 € soit une baisse de 157 587,70 € par rapport à 2018.

Dans ce contexte, il vous est proposé de présenter le programme d'opérations suivant dont les montants sont susceptibles de modification en fonction des financements (levée ou non de la réserve de précaution) :

maintenant !

Fiches	Intitulé du projet	Coût total	Montant DPV 2019 sollicité	Taux DPV
Fonctionnement en TTC				
1	Médiation et prévention en QPV	210 000 €	107 000 €	51 %
2	Lien social et expression artistique	173 000 €	85 020 €	49 %
Investissement en HT				
3	Rentrée scolaire 2019	275 000 €	145 000 €	53 %
4	Amélioration des conditions d'accueil dans les écoles situées en QPV	200 000 €	160 000 €	80 %
5	Construction d'un terrain synthétique	1 010 890 €	408 712 €	40 %
6	Valorisation Friches Lafayette (dans le cadre du NPRU)	167 280 €	133 824 €	80 %
7	Réhabilitation Résidence Autonomie Leroy	617 000 €	363 856,30 €	59 %
TOTAL		2 653 170 €	1 403 412,30 €	

Il est également proposé le projet suivant en « réserve de précaution » :

Fiches	Intitulé du projet	Coût total HT	Montant DPV 2019 sollicité	Taux DPV
8	Investissements de la GAM	161 808 €	48 542 €	Non encore précisé par les services de l'Etat. Une potentielle levée d'une réserve à hauteur d'environ 3% des crédits pourrait s'ajouter.

Il vous est demandé :

- d'approuver cette proposition de programmation pour la DPV 2019,
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès des différents partenaires, de négocier éventuellement et de signer les différents documents nécessaires à ces demandes de subventions.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu la loi du 1er août 2003, d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,
Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
Vu le contrat de ville de l'agglomération creilloise en date du 6 juillet 2015,
Vu la commission « Finances et affaires générales » en date du 11 juin 2019,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 33

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 3

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver la proposition de programmation DPV 2019 ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes, à négocier éventuellement et à signer tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **25 JUIN 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 01/07/19et publication ou notification le 01/07/19affiché le 25/06/19CREIL, le 01/07/2019

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE
Francis LE PAPE

ID : 060-216001743-20190624-DLRG190624029-DE